

AVEC MAUSS ET POLANYI, VERS UNE THÉORIE DE L'ÉCONOMIE PLURIELLE

Jean-Louis Laville

La Découverte | *Revue du MAUSS*

2003/1 - no 21
pages 237 à 249

ISSN 1247-4819

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-237.htm>

Pour citer cet article :

Laville Jean-Louis, « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle »,
Revue du MAUSS, 2003/1 no 21, p. 237-249. DOI : 10.3917/rdm.021.0237

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle

La Découverte | *Revue du MAUSS*

2003/1 - no 21

pages 237 à 249

ISSN 1247-4819

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-237.htm>

Pour citer cet article :

, Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle , *Revue du MAUSS* 2003/1, no 21, p. 237-249.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

AVEC MAUSS ET POLANYI, VERS UNE THÉORIE DE L'ÉCONOMIE PLURIELLE

par Jean-Louis Laville

La distinction entre infrastructure et superstructure à la base du processus d'autonomisation de l'économie fait aujourd'hui l'objet d'une profonde remise en question. Si le développement économique s'établit sur des formes d'annexion des sphères culturelles à travers notamment la mobilisation des capacités communicationnelles et informationnelles, cela signifie que les frontières entre matérialité et interaction sociale s'estompent au profit d'une plus grande perméabilité. Face aux risques inédits que pose l'expansion actuelle du système capitaliste, « l'économie alternative » est porteuse d'attentes fortes dont les nouveaux mouvements sociaux sont l'une des manifestations. Peut-elle toutefois se passer d'une remise à plat des présupposés théoriques hérités de l'économie orthodoxe sur lesquels sont fondées certaines de ses propositions, mais aussi et surtout ses conceptions du changement social ?

En effet, sous couvert de radicalité, la tentation est grande, à l'instar des théories néoclassiques, de dénier ou d'évacuer les dimensions politiques de l'économie. Bien des errements communautaires en témoignent, envisager la transformation sociale par la seule pratique économique conduit à faire l'impasse sur les médiations politiques et à leur préférer le registre de la foi, teinté de religiosité ou de moralisme. Or si l'on se rapporte aux enseignements du passé, on en perçoit aisément les écueils : prééminence des avant-gardes et autres prophètes seuls susceptibles de livrer la vérité du présent et d'éclairer les choix pour l'avenir ; propension à invalider les initiatives au motif qu'elles seraient impuissantes à inverser à elles seules la logique du système.

La visée d'une autre économie, d'un autre monde, peut-elle se passer d'une réflexion sur les conditions démocratiques de son actualisation ? Cette contribution voudrait montrer que le débat sur les différentes acceptions de l'économie mérite d'être réouvert au regard de cette interrogation. Il permet d'enrichir la discussion sur les leviers potentiels du changement et les conditions d'une transition. Il s'agit d'expliquer et de comprendre les dimensions de l'activité économique occultées par la naturalisation de l'économie dominante pour articuler cet effort d'intelligibilité avec une conception des transformations socio-politiques s'arrimant sur le débat public. Pour aller dans ce sens, Polanyi et Mauss, par leurs apports respectifs, ouvrent la voie à un projet d'émancipation qui refuse l'oubli du politique que porte paradoxalement la rhétorique révolutionnaire de l'efficacité.

LA RÉALITÉ PLURIELLE DE L'ÉCONOMIE : UN CADRE D'ANALYSE

La convergence entre Polanyi et Mauss est frappante puisque leur analyse économique trouve son origine dans une même critique du réductionnisme qui n'explique l'action économique que par l'intérêt matériel individuel. Pour eux,

l'action économique peut résulter du sentiment d'appartenance et d'une intrication entre désintéressement et intérêt, l'intérêt étant en outre plus large que l'intérêt matériel. Ils en déduisent que la réalité de l'économie est plurielle et qu'elle est masquée par l'analyse utilitariste.

Polanyi¹ souligne la valeur heuristique d'un retour réflexif sur la définition de l'économie. Comme le rappelle Caillé ici même, et sans revenir en détail sur ce qu'il évoque, le terme d'économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens : la définition de l'économique par référence à la rareté s'appuie sur cette acception formelle. Le second sens, ou sens substantif, insiste sur les relations et les interdépendances entre les hommes et les milieux naturels où ils puisent leur substance. La définition substantive intègre ces éléments comme constitutifs de l'économie. Cette distinction entre la définition de l'économique par référence à la rareté ou au rapport entre les hommes et avec leur environnement a été relevée dans l'édition posthume des principes de Menger, initiateur de l'économie néoclassique. Il indiquait alors deux directions complémentaires de l'économie, l'une étant fondée sur la nécessité d'économiser pour répondre à l'insuffisance des moyens, l'autre – qu'il appelait la direction « techno-économique » – découlant des exigences physiques de la production sans qu'il soit fait référence à l'abondance ou à l'insuffisance de moyens. Ces deux orientations vers lesquelles peut tendre l'économie humaine proviennent « de sources essentiellement différentes » et sont « toutes deux primaires et élémentaires » [Menger, 1923, p. 77]. Cette discussion a été oubliée et n'est reprise dans aucune présentation de l'économie néoclassique, les résultats de la théorie des prix de Menger ayant favorisé la réduction par ses successeurs de l'économique à son seul sens formel, réduction confortée par l'absence de traduction en anglais de l'édition posthume de Menger². Polanyi suggère que cette réduction du champ de la pensée économique a entraîné une rupture totale entre l'économique et le vivant, comme le développent des économistes soucieux d'une réflexion épistémologique sur leur science [Bartoli, 1977 ; Maréchal, 2001 ; Passet, 1996 ; Perroux, 1970]. Il s'appuie sur cette distinction pour souligner deux traits caractéristiques de l'économie moderne.

L'autonomisation de la sphère économique assimilée au marché constitue le premier point. L'occultation du sens substantif de l'économie débouche sur la confusion entre l'économie et l'économie marchande au terme d'un long « repliement » des physiocrates aux néoclassiques dont les étapes sont retracées par Passet [1996, p. 31-37]. Le concept d'économie est élaboré par les physiocrates au moment même où le marché s'institue en tant que mécanisme de mise en rapport de l'offre et de la demande par les prix ; mais chez Quesnay comme

1. Cette partie s'appuie en particulier sur l'avant-propos et les trois premiers chapitres de l'ouvrage de Karl Polanyi [1977].

2. Comme le mentionne Polanyi, Hayek, en qualifiant ce manuscrit de « fragmentaire et désordonné », s'est livré à une manœuvre éditoriale visant à le déconsidérer, justifiant ainsi qu'on ne le traduise pas.

chez Smith, le fondateur de l'école classique, et même si les caractéristiques du marché sont attribuées à l'économie, la sphère économique n'est pas encore séparée du reste de la société. La valeur d'un bien est par exemple, chez Smith indexée sur les coûts engagés pour la produire; Ricardo formule en continuité une théorie de la valeur-travail que Marx utilise pour une attaque sans précédent du libéralisme prôné par l'école classique puisqu'il définit le système capitaliste par l'exploitation du travailleur. C'est en réaction à cette contestation radicale que sont jetées les bases de l'école néoclassique pour laquelle les fondements de la valeur résident dans l'utilité-rareté. Une économie pure peut ainsi être définie comme « la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue » [Walras, 1874, cité par Passet, 1996, p. 36] de laquelle sont exclus les phénomènes hors marché – sauf à les expliquer par des échecs du marché comme dans l'économie néo-institutionnelle ou l'économie des organisations qui ne reconnaissent d'autres solutions qu'en substitution au marché posé comme principe premier.

L'identification du marché à un marché autorégulateur constitue le deuxième point. Les hypothèses rationaliste et atomiste sur le comportement humain autorisent l'étude de l'économie à partir d'une méthode déductive par agrégation, grâce au marché, des comportements individuels, sans considération du cadre institutionnel dans lequel ils prennent forme. Considérer le marché comme autorégulateur, c'est-à-dire comme mécanisme de mise en rapport de l'offre et de la demande par les prix, conduit à passer sous silence les changements institutionnels qui ont été nécessaires pour qu'il advienne et à oublier les structures institutionnelles qui le rendent possible. Rosanvallon [1989, p. 221-222] a caractérisé cette idéologie économique comme « la réduction du commerce au marché comme seule forme "naturelle" de rapport économique [...] L'échange, nécessairement égalitaire, est considéré comme l'archétype de tous les autres rapports sociaux [...] L'harmonie naturelle des intérêts suffit à régler la marche du monde; la médiation politique entre les hommes est considérée comme inutile, voire nuisible ». Avec l'économie néoclassique, l'économie se donne pour objet l'étude du comportement intéressé rationnel, avec une rigueur accrue grâce à la formalisation mathématique. La recherche du gain maximal suffit à expliquer le marché. Or, l'élément d'intégration qu'est le prix ne trouve pas son origine dans des actions aléatoires d'échange : il relève d'un procès institutionnalisé, c'est-à-dire qu'il est organisé socialement.

À ces deux points développés par Polanyi, on peut ajouter un troisième point sur lequel ont insisté beaucoup d'auteurs dont Marx : *l'identification de l'entreprise moderne à l'entreprise capitaliste*. Dans une économie capitaliste fondée sur la propriété privée des moyens de production, la création de biens suppose un profit possible pour les détenteurs de capitaux. L'entreprise est une « unité économique de profit, orientée en fonction des chances d'opération marchande, et ce dans le but de tirer bénéfice de l'échange », selon Weber qui ajoute : « Le compte de capital est donc au fondement de la forme rationnelle de l'économie lucrative », puisqu'il permet de calculer si un surplus est dégagé « par rapport à la valeur estimable en argent des moyens engagés dans l'entreprise » [Weber, 1991, p. 14-15].

La reconnaissance de la société par actions donne les moyens d'une concentration de capitaux inédite puisque les droits de propriété peuvent être échangés sans que les détenteurs n'aient besoin de se connaître, la médiation de la Bourse garantissant parallèlement une liquidité à leurs avoirs. « Dans la mesure où le compte de capital est devenu universel, il est désormais – et avec lui, les chances d'opération marchande – l'horizon tant de l'échange des marchandises que celui de la production » [*ibid.*].

Alors que Polanyi dégage la pluralité des principes économiques, Mauss [1923] reconnaît la pluralité des formes de propriété et insiste sur le fait que l'organisation économique est un complexe d'économies souvent opposées et façonné par des institutions sociales évolutives. « La propriété, le droit, l'organisation ouvrière sont des faits sociaux, des faits réels, correspondant à la structure réelle de la société. Mais ce ne sont pas des faits matériels; ils n'existent pas en dehors des individus et des sociétés qui les créent et les font vivre, qui en vivent. Ils n'existent que dans la pensée des hommes réunis dans une société. Ce sont des faits psychiques. Les faits économiques eux-mêmes sont des faits sociaux (monnaie, valeur, etc.), donc des faits psychiques, tout comme les autres faits sociaux qui leur sont connexes, qu'ils conditionnent et qui les conditionnent, le droit de propriété par exemple » [*ibid.*, p. 76]. Si la propriété individuelle ne peut être remise en cause, sauf à restreindre la liberté, peuvent y être ajoutées « une propriété nationale et des propriétés collectives par-dessus, à côté et en dessous des autres formes de propriété et d'économie » [*ibid.*, p. 265].

Il n'y a pas un mode unique d'organisation de l'économie – qui serait l'expression d'un ordre naturel –, mais un ensemble de formes de production et de répartition qui coexistent. « Il n'y a pas de sociétés exclusivement capitalistes [...] Il n'y a que des sociétés qui ont un régime ou plutôt – ce qui est encore plus compliqué – des systèmes de régime plus ou moins arbitrairement défini par la prédominance de tel ou tel de ces systèmes ou de ces institutions » [*ibid.*]. Pour Mauss, les représentations individuelles induisent des actions et des pratiques sociales que les institutions normalisent par la politique, traçant le cadre dans lequel les pratiques peuvent se déployer et influant en retour sur les représentations. Les institutions sont changeantes parce que ce sont des conventions sociales qui à la fois expriment et délimitent le champ des possibles; leur étude peut permettre d'acquérir « la conscience précise des faits et l'appréhension, sinon la certitude de leurs lois »; elle aide aussi à se détacher de cette « métaphysique » dont sont imprégnés « les mots en -isme » comme le capitalisme [*ibid.*, p. 535]. Affirmer l'existence d'une société capitaliste revient à supposer une coordination parfaite des représentations individuelles; il n'existe en réalité qu'une dominante capitaliste puisqu'« un système économique se compose de mécanismes institutionnels contradictoires, irréductibles les uns aux autres ». La référence à une économie plurielle n'est sous-tendue par aucun présupposé de consensus : elle constitue une grille d'analyse qui présente l'avantage de respecter les faits et peut mettre à jour tant des complémentarités que des tensions et des conflits entre diverses polarités économiques.

L'apport de Polanyi et de Mauss peut être interprété comme la mise à disposition d'une grille d'analyse permettant d'appréhender le caractère pluriel de l'économie réelle par la mise en évidence de l'existence d'une diversité de principes économiques de répartition et de production en même temps que par l'attention portée aux formes d'encadrement institutionnel du marché.

LA SOLIDARITÉ DÉMOCRATIQUE : UN CONCEPT CENTRAL DANS LA RÉSISTANCE À LA SOCIÉTÉ DE MARCHÉ

À partir de ce cadre d'analyse, il est concevable de décrypter les ressorts à travers lesquels s'est manifestée la résistance à la société de marché. De ce point de vue, il existe un lien particulier dans la modernité entre la réciprocité et la redistribution que Mauss nous invite à penser dans les conclusions de *l'Essai sur le don*.

La solidarité, pourtant, ne saurait être idéalisée. L'inclination à aider autrui, valorisée comme un élément constitutif de la citoyenneté responsable, porte en elle la menace d'un « don sans réciprocité » [Ranci, 1990], ne permettant comme seul retour qu'une gratitude sans limites et créant une dette qui ne peut jamais être honorée par les bénéficiaires. Les liens de dépendance personnelle qu'elle favorise risquent d'enfermer les donataires dans leur situation d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

À cette version « bienveillante » s'oppose toutefois une version de la solidarité comme principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Moins présente dans les pays anglo-saxons, elle a façonné en partie les réalités sud-américaines [Ortiz, Munoz, 1997; Gaiger, 2001; Carvalho da França 2001] et celles de l'Europe continentale [Evers, Laville, 2003].

Si l'on retrace sa genèse, la solidarité démocratique à laquelle se rapporte prioritairement l'économie solidaire révèle son épaisseur tant historique que théorique. Contre « le capitalisme utopique » [Rosanvallon, 1979], la solidarité a été le concept mobilisé pour inventer des protections susceptibles de limiter les effets perturbateurs de l'économie de marché. En outre, la solidarité démocratique montre deux faces : une face réciprocitaire qui désigne le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux ; une face redistributive qui pointe les normes et les prestations de l'État pour renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités. Les études historiques montrent qu'à partir du XVIII^e siècle, des espaces publics populaires ont existé, qui se sont manifestés en particulier par un foisonnement associationniste dans la première moitié du XIX^e siècle et dont l'une des principales revendications a été celle de l'organisation du travail [Chaniel, 2001 ; Laville 1999 ; *La Revue du MAUSS*, 2000]. La solidarité démocratique y est abordée comme une réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit, contrastant avec la charité et la philanthropie

qui reposent sur l'inégalité des conditions. Face à l'échec de la prophétie libérale selon laquelle la suppression des entraves au marché équilibrerait forcément l'offre et la demande de travail, de très nombreuses réactions ont lié la résolution de la question sociale et l'auto-organisation populaire. Dans les associations ouvrières et paysannes s'interpénètrent production en commun, secours mutuel et revendication collective. Elles esquissent le projet d'une économie qui pourrait être fondée sur la fraternité et la solidarité tout en invalidant la thèse de la discontinuité entre espace public et économie [Laville, 1999].

Au fur et à mesure que progressent productivisme et capitalisme, cet élan réciprocaire, touché par la répression, s'essouffle toutefois. La solidarité prend progressivement une autre signification : celle d'une dette sociale entre groupes sociaux et à l'égard des générations passées au règlement de laquelle l'État a pour mission de veiller en canalisant les flux de la redistribution. Parallèlement, l'associationnisme pionnier conquiert droit de cité tout en donnant naissance aux différentes institutions que sont les syndicats, les mutuelles, les coopératives et les associations sans but lucratif. Le projet d'une économie solidaire s'efface et laisse la place à des organisations d'économie sociale qui ne sont pas épargnées par la banalisation. Le mouvement syndical s'en éloigne et pèse pour l'instauration d'un État-providence redistributif comme pour la reconnaissance de droits sociaux dans les entreprises. L'État élabore un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs. La sécurité obtenue se paie toutefois d'un abandon de l'interrogation politique sur l'économie.

Quoi qu'il en soit, la relative démocratisation de l'économie obtenue après bien des luttes l'a donc été au nom de la solidarité. Ce concept lié à l'émergence de la sociologie en tant qu'il opérât une rupture par rapport à l'imaginaire libéral et son individualisme contractualiste s'est d'abord organisé sous une forme réciprocaire qui avait une vocation économique, puis s'est développé par la redistribution publique englobant les associations volontaires dans une relation tutélaire. L'interdépendance évolutive entre action associative et action publique est d'ailleurs l'un des enseignements majeurs d'une rétrospective historique. Avec la réactualisation de l'économie solidaire, il ne s'agit pas de remplacer l'État par la société civile, mais de combiner la solidarité redistributive avec une solidarité plus réciprocaire pour renforcer la capacité d'auto-organisation de la société.

Cette conclusion, selon laquelle la solidarité démocratique introduit la réciprocité entre citoyens dans l'espace public en même temps qu'elle fonde une redistribution dans un État de droit, amène à se distancier d'auteurs comme Godbout [2000] qui privilégient le don par rapport à la réciprocité et à la solidarité. Il s'agit de plaider pour une identification prioritaire de ce qui est commun à ces notions et que la genèse du concept englobant de solidarité aide à reconstituer.

Malgré les risques continuels de basculement dans un registre stratégique ou fonctionnel d'autant plus violent qu'il est recouvert par un discours axé sur

la libre communication, la réciprocité est essentielle pour que soient formulées des questions émergeant du monde vécu dans des espaces publics autonomes qui maintiennent un potentiel d'autodétermination de la société [Chanial, 2001]. Ce qui est propre à la modernité, c'est donc probablement moins le don aux étrangers que la réciprocité dans l'espace public; par ailleurs, c'est moins le sens attribué au geste du don qui peut délivrer de la menace de domination que l'égalité entre donataire et donateur qui s'éprouvent dans l'expérience réciproitaire quand son accès est ouvert à des citoyens libres et égaux en droit, ce qui correspond à la première définition de la solidarité démocratique. La dette positive peut d'autant plus exister que l'on est libéré du sentiment de supériorité du donneur. Comme le dit Ranci [1990, p. 381], pour que le don n'enferme pas dans la dépendance qu'engendre l'asymétrie, il doit être inscrit dans un système de relations qui, en le limitant et le soumettant à des règles collectives destinées à stabiliser les conditions de sa circulation, rend possible la réciprocité et l'inversion des positions entre receveur et donneur.

Par ailleurs, le passage à la seconde définition de la solidarité démocratique fondée sur la redistribution peut indéniablement conduire à une obligation niant la liberté si elle émane d'une autorité publique qui s'est bureaucratisée et devient l'instrument d'une colonisation des mondes vécus par les systèmes. Mais ce risque n'éliminera pas l'interdépendance entre réciprocité et redistribution. La différence entre réciprocité et redistribution ne saurait faire oublier leur engendrement mutuel que la commune référence à la solidarité révèle. Pour reprendre les termes de Godbout [2000], la solidarité mécanique ne peut s'instituer que par l'exercice de la solidarité libre; ce sont des actions collectives basées sur la réciprocité qui ont fourni les matrices de l'action publique redistributive. C'est pourquoi on ne peut qu'à nouveau se démarquer quelque peu de lui en disant que la solidarité a un versant utilitariste, mais ne relève pas en dernière instance de l'utilitarisme : c'est moins le résultat qui compte que l'instauration d'un lien démocratique non contractuel. L'histoire de la protection sociale est jalonnée de dispositifs « dont la force a justement consisté à subordonner la règle de calcul à une règle symbolique, à inventer des nouveaux espaces et de nouvelles formes de réciprocité, irréductibles au jeu exclusif des intérêts » [Chanial, 2001, p. 212].

La solidarité étatique ne présuppose pas une appartenance commune : elle ne peut s'établir sans se confronter à la question des limites de la communauté politique et scelle donc autant des relations d'alliance qu'elle ne signale leurs frontières. Elle n'est pas tout entière du côté de l'obligation, mais elle articule liberté et obligation puisque c'est l'obligation qui fonde la liberté dans l'assurance en généralisant le principe de mutualisation. Elle est un prolongement de l'esprit du don comme l'avance Mauss [2001, p. 263]. L'assurance sociale est pour Jaurès un droit « sanctionné par un sacrifice légal », « elle constitue bien un jeu d'obligations et de sacrifices réciproques, un espace de dons mutuels constitutif, comme le rappelle Castel, d'une propriété sociale »; à condition, ajoute le même Jaurès, qu'elle soit non « un rouage de l'État », mais « une œuvre vivante dans laquelle le prolétariat aura l'exercice de sa force d'aujourd'hui et

l'apprentissage de sa gestion de demain » [Chaniel, 2001, p. 216]. Avec Mauss et Jaurès, le concept de solidarité démocratique conduit donc à insister sur les rapports étroits entre don, réciprocité et redistribution, au lieu de souligner leurs différences.

D'UN DOUBLE MOUVEMENT À UN PROJET DE TRANSFORMATION

Finalement, l'économie abordée comme la combinaison du marché autorégulateur et de la société de capitaux donne lieu à un autre développement : le projet d'une société enracinée dans le mécanisme de sa propre économie. L'économie de marché, quand elle ne connaît pas de limites, débouche sur la société de marché dans laquelle le marché englobe et suffit à organiser la société ; la recherche de l'intérêt privé réalise le bien public sans passer par la délibération politique. L'irruption de cette utopie d'un marché autorégulateur différencie la modernité démocratique des autres sociétés humaines dans lesquelles des éléments de marché ont existé sans qu'il y ait eu projet de les agencer en un système autonome.

Mais l'horizon de la société de marché s'est révélé impossible à atteindre, la société ayant réagi à cette perspective, en particulier par le recours à la notion de solidarité. Les inscriptions institutionnelles de cette régulation du marché ont été multiples et procèdent de ce que Callon [1999] pourrait appeler un cadrage-débordement du marché.

Contre la réduction de l'économie au marché, le principe de la redistribution a été mobilisé. Un autre pôle est tout aussi constitutif de la modernité démocratique que l'économie marchande, celui de l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée à la redistribution. L'économie marchande n'a pu réaliser la promesse d'harmonie sociale dont elle était porteuse. Au contraire, avec la montée de la question sociale, se fait jour la nécessité de promouvoir des institutions susceptibles d'en contrecarrer les effets destructeurs. Si l'idée d'une économie basée sur la réciprocité s'est progressivement estompée, un autre principe économique que le marché, la redistribution, a été mobilisé à travers l'action publique. L'État social confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés. Le service public se définit ainsi par une prestation de biens ou services revêtant une dimension de redistribution (des riches vers les pauvres, des actifs vers les inactifs...) dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique [Strobel, 1995].

Contre la confusion entre marché et marché autorégulateur, un cantonnement du marché s'est opéré par son encadrement institutionnel. S'il existe une tendance propre à la modernité de désencastrement du marché, elle a été contrecarrée par des réactions récurrentes de la société ayant pour but de « socialiser » le marché, c'est-à-dire de l'inscrire dans un ensemble de règles élaborées

à partir d'un processus de délibération politique. Autrement dit, la tension entre désencastrement et encastrement peut être considérée comme constitutive de l'économie marchande moderne. Historiquement, à un ensemble de marchés régulés s'est substitué au ^{xx}e siècle une poussée vers l'établissement d'un marché autorégulateur qui a lui-même engendré la création d'institutions régulatrices [Verley, 1999, p. 66-69]. « La plupart des marchés qui existent aujourd'hui sont avant tout des règles, des institutions, des réseaux qui encadrent et contrôlent la formation et la rencontre de l'offre et de la demande. » Mais ils sont contestés à leur tour par des élans de dérégulation appelant à « l'alignement de ces marchés divers sur la norme idéale et impersonnelle du marché concurrentiel parfait, à la désocialisation des marchés » [Gadrey, 1999].

À cela s'ajoutent *des tentatives pour fonder et donner droit de cité à des entreprises non capitalistes*. Le modèle de base de l'entreprise dans la théorie néoclassique est celui où les droits de propriété sont détenus par les investisseurs. Dans ce cadre, l'objectif de l'entreprise se résume à la maximisation du profit, c'est-à-dire à l'accumulation du capital financier. Le facteur travail est subordonné à cette logique d'accumulation. Face à ce modèle largement dominant dans la théorie économique, des analyses ont montré *la diversité des formes de propriété*, c'est-à-dire la diversité des personnes qui peuvent détenir les droits de propriété, et donc des objectifs d'une entreprise. Les finalités d'une entreprise dépendent de la configuration des droits de propriété, c'est-à-dire des parties prenantes qui sont détentrices de ces droits puisqu'elles déterminent les objectifs. Contrairement aux entreprises capitalistes, certaines entreprises ne sont pas détenues par les investisseurs, mais par d'autres types de parties prenantes et, par conséquent, leurs objectifs se différencient de l'accumulation du capital. Comme le soulignent Hansmann [1996] ou Gui [1991], il y a autant de formes potentielles de propriété que de types de parties prenantes : parmi ceux-ci, en dehors des investisseurs, figurent les travailleurs, les consommateurs... De nombreuses études ont pris pour objet des organisations dans lesquelles les propriétaires ne sont pas des investisseurs. La littérature sur l'autogestion s'est penchée sur les entreprises organisées par les travailleurs. L'analyse du monde des coopératives a également mis en évidence, aux côtés des entreprises aux mains des travailleurs, celles détenues par les consommateurs ou les fournisseurs. Dans l'évaluation de l'activité économique, ce sont d'autres critères que la rentabilité du capital financier qui sont alors valorisés : l'accès à un approvisionnement, la qualité de prestation d'un service [Rose-Ackermann, 1986]. La mise en œuvre de l'action économique renvoie ainsi plus à la réciprocité dans laquelle « le lien prime sur le bien » qu'à la maximisation de l'intérêt individuel.

Les réactions face à l'utopie de la société de marché ont donc été diverses : mobilisation d'autres principes économiques, création d'institutions limitant la sphère du marché et édictant des règles la concernant, adoption de formes de propriété autres que capitalistes. L'économie dans la modernité démocratique est donc prise dans un double mouvement : un premier mouvement exprime la tendance à son désencastrement, un second mouvement exprime la tendance inverse au réencastrement démocratique de l'économie.

Avec le retour de l'utopie de la société de marché par le biais du néolibéralisme, c'est la première tendance qui est réactivée. La teneur de la réplique démocratique s'avère cruciale. À défaut, le désir de libération risque de s'inverser en son contraire dans les crispations identitaires conduisant aux affrontements entre « Mac World » et « Jihad » pour reprendre les termes imagés de Barber [1996]. La mondialisation du marché et son extension à des domaines qu'il ne touchait pas auparavant aurait pour corollaire la montée de l'intégrisme religieux. Si le risque est réel et confirmé par de dramatiques événements, c'est que la perspective de la société de marché s'est déjà révélée incompatible avec la démocratie au cours du xx^e siècle. Comme l'enseigne l'étude historique, la vision économique du monde quand elle devient une fin en soi dénie aux processus démocratiques le droit de définir un sens et un projet humains [Roustang, 2002, p. 12]. L'extension du marché « a rencontré un contre-mouvement contrôlant cette expansion dans des directions déterminées pour protéger la société » qui était toutefois « compatible, en dernière analyse, avec l'autorégulation du marché, et, partant avec le système de marché lui-même » [Polanyi, 1983, p. 179, cité par Roustang, 1998, p. 182]. D'où le passage, selon lui, à « une grande transformation » qui aurait libéré la société des menaces que faisait peser sur elle le libéralisme économique.

Mais, comme le rappelle Dumont [1983], cette tentative a débouché avec les régimes fascistes et communistes sur la destruction de la liberté et le règne de l'oppression. La conciliation de la liberté et de l'égalité n'a pas pu être assurée par une grande transformation, mais par un « alliage sans formule précise ». En désignant de cette façon les compromis entre marché et État propres à la période d'expansion après la Seconde Guerre mondiale, Dumont sous-estime la cohérence des sociétés industrielles fordistes et providentialistes dans lesquelles des règles sociales s'imposaient à l'économie marchande de par la législation et la négociation collective, et dans lesquelles était également organisé un vaste ensemble redistributif d'économie non marchande dont les règles étaient édictées par l'État social. Mais il relève à juste titre le caractère réversible de ce compromis dont l'offensive néolibérale a sapé les fondements en exonérant le marché de certaines règles sociales perçues comme des rigidités et en délégitimant une économie non marchande dont la faiblesse tenait à sa bureaucratisation par assujettissement de l'usager. Cette réversibilité devient évidente aujourd'hui. Le fait de conditionner le progrès social aux prélèvements opérés sur l'économie marchande débouche sur une contradiction : d'un côté, il serait souhaitable de limiter le marché pour qu'il ne s'étende pas à toutes les sphères de la vie humaine et que des relations solidaires soient préservées ; de l'autre côté, il serait tout aussi souhaitable que la croissance marchande soit la plus élevée possible afin de dégager le maximum de moyens pour financer les systèmes de redistribution qui attestent de la solidarité entre groupes sociaux.

Pour sortir de cette apparente impasse, il devient nécessaire de prendre en compte toutes les démarches qui, concrètement, refusent une marchandisation sans cesse accrue de la vie sociale. C'est toute l'importance des initiatives

d'économie solidaire abordées dans le dossier de ce numéro. Par leur présence multiforme, elles participent d'une contestation des évolutions que l'idéologie néolibérale présente comme inéluctables. Si ces initiatives sont en mesure de se regrouper au-delà de leurs inscriptions sectorielles, d'approfondir l'évaluation de leurs enjeux et de leurs implications au regard des régulations publiques, de s'allier avec les mouvements sociaux qui partagent leurs finalités, elles peuvent contribuer à la démocratisation de l'économie et de la société.

CONCLUSION

Deux leçons majeures émanent de l'histoire du xx^e siècle. D'abord, l'action en faveur d'une société de marché est sous-tendue par le souci de la liberté individuelle; ensuite, la soumission de l'économie à une volonté politique sous prétexte d'égalité a débouché sur la suppression des libertés. Ces deux solutions en sont donc venues à mettre en cause la démocratie, ce qu'ont voulu les systèmes totalitaires et ce à quoi aboutit, d'une autre manière, la subordination du pouvoir politique à celui de l'argent [Lazar, 2002]. Si l'on refuse cet horizon, la question posée est donc celle d'institutions qui soient en mesure d'assurer la pluralisation de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique, ce que la logique du gain matériel compromet quand elle devient la seule et qu'elle ne rencontre plus de limites. La réponse à cette question ne peut être cherchée qu'à partir d'inventions institutionnelles ancrées dans des pratiques sociales; ce sont elles qui peuvent indiquer les voies d'une ré-inscription de l'économie dans des normes démocratiques. La restauration des compromis antérieurs est vouée à l'échec [Laville, 2000] et la réflexion sur la conciliation entre égalité et liberté – qui demeure le point nodal de la démocratie dans une société complexe – ne peut progresser que par la prise en compte des réactions émanant de la société. C'est un autre point d'accord entre Mauss et Polanyi : il s'agit de s'appuyer sur des pratiques pour informer sur leur existence et les analyser, autrement dit de partir du « mouvement économique réel » et non pas d'un projet de réforme sociale plaqué sur la réalité. C'est toute une conception des changements sociaux qui s'exprime là : des changements qui « ne commandent nullement ces alternatives révolutionnaires et radicales, ces choix brutaux entre deux formes de société contradictoires », mais qui « se font et se feront par des procédés de construction de groupes et d'institutions nouvelles à côté et au-dessus des anciennes » [Mauss, 2001, p. 265].

Avec Mauss et Polanyi s'esquissent les fondements théoriques d'une approche plurielle de l'économie et s'amorce une réflexion sur le changement social qui ne se satisfait pas de l'évocation rituelle d'un renversement du système. Autrement dit, à la place d'un appel abstrait à une économie alternative se dessine la voie concrète d'« alteréconomies » ouvrant le champ des possibles.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBER B., *Djihad versus McWorld. Mondialisme et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- BARTOLI H., *Économie et création collective*, Paris, Économica, 1977.
- CAILLÉ A., 2003, « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *La Revue du MAUSS semestrielle* n° 21, 1^{er} semestre.
- CALLON M., « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de débordement », in Foray D., Mairesse J., *Innovations et Performances. Approches interdisciplinaires*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1999.
- CARVALHO DA FRANÇA G., *Sociétés en mutation et nouvelles formes de solidarité : le phénomène de l'économie solidaire en question. L'expérience des régies de quartier au carrefour de logiques diverses*, thèse de sociologie, université de Paris-7, 2001.
- CHANIAL P., *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2001.
- DUMONT L., « Préface » à K. POLANYI, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.
- EVERS A., LAVILLE J.-L. (sous la dir. de), *The Third Sector in Europe*, Gloucestershire, Edward Elgar, 2003.
- GADREY J., « La gauche et le marché : une incompréhension plurielle », *Le Monde* du 10 mars 1999.
- GAIGER L. I., *L'économie solidaire dans la région de Porto Alegre, Brésil : quels tournants pour une nouvelle mondialisation ?*, Sao Leopoldo, Unisinos, 2001.
- GODBOUT J. T., *Le Don, la Dette et l'Identité. Homo donator versus Homo œconomicus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2000.
- GUI B., « The economic rationale for the third sector », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 4, 1991.
- HANSMANN H., *The Ownership of Enterprise*, Harvard University Press, 1996.
- LAVILLE J.-L., « Le tiers secteurs, un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n° 4, 2000.
- *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, réédition 2000.
- « Au-delà du libéralisme social », *Esprit*, n° 11, novembre 2000.
- *Une troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
- LAZAR M., « Faut-il avoir peur de l'Italie de Berlusconi ? », *Esprit*, mars-avril 2002.
- MARÉCHAL J.-P., *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.
- MAUSS M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », (*L'Année sociologique*, 1923), in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 9^e édition, 2001.
- MENGER C., *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, Vienne, Carl Menger éditeur, 1923.
- ORTIZ H., MUNOZ I. (sous la dir. de), *Globalizacion de la solidaridad. Un reto para todos*, Lima, Grupo Internacional Economia Solidaria, Centro de Estudios y Publicaciones, 1998.
- PASSET R., *L'Économique et le Vivant*, Paris, Économica, 1996.
- PERRUUX F., « Les conceptualisations implicitement normatives et les limites de la modélisation en économie », *Économie et Société, Cahiers de l'ISEA*, t. IV, n° 12, décembre 1970.

- POLANYI K., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.
- *The Livelihood of Man*, édité par Harry W. Pearson, New York, Academic Press, 1977.
- RANCI C., « Doni senza reciprocità. La persistenza dell'altruismo sociale nei sistemi complessi », *Rassegna Italiana di Sociologia*, XXXI, n° 3, juillet-septembre 1990.
- REVUE DU MAUSS SEMESTRIELLE, *L'Autre Socialisme. Entre utilitarisme et totalitarisme*, n° 16, 2^e semestre 2000.
- ROSANVALLON P., communication faite au colloque « Crise économique et consensus social », France-Forum, juillet.
- *Le Libéralisme économique*, Paris, Seuil, 2^e édition, 1989.
- ROSE-ACKERMAN S. (sous la dir. de), *The Economics of Non-Profit Institutions. Structure and Policy*, New York, 1986.
- ROUSTANG G., « Grande transformation ou alliage sans formule précise? », in SERVET J.-M., MAUCOURANT J., TIRAN A., *La Modernité de Karl Polanyi*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- *Démocratie : le risque du marché*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- STROBEL P., « Service public, fin de siècle », in GRÉMION C. (sous la dir. de), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, ministère de la Recherche, Paris, La Documentation française, 1995.
- VERLEY P., « Économie de marché : une construction historique », *Alternatives économiques*, n° 166, janvier 1999.
- WALRAS L., *Éléments d'économie pure*, 1874.
- WEBER M., *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991.